



Assemblée générale

Distr. générale
27 février 2022
Français
Original : anglais

Onzième session extraordinaire d'urgence

Ordre du jour provisoire de la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale*

Qui s'ouvrira au Siège le lundi 28 février 2022, à 10 heures

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la onzième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs ;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

* Publié conformément à l'article 16 du Règlement intérieur.

